

## Compte rendu du Conseil Municipal, mardi 7 juillet 2020.

Une intervention de la directrice de l'école primaire privée ST Joseph a ouvert le conseil. Depuis une récente loi, tous les élèves doivent être pleinement scolarisés dès l'âge de 3 ans. Il en découlera pour l'école des dépenses plus importantes. La directrice nous remercie pour la somme allouée par la mairie aux élèves du primaire, mais demande une aide supplémentaire pour les maternelles en raison de cette modification de l'âge de scolarisation. Elle ne concernera que les enfants de la commune. Le conseil va donc réfléchir et se prononcer sur l'aide accordée à savoir que jusqu'alors, les sommes étaient les mêmes par élèves entre l'école publique et privée.

### Intro :

2 procurations, car 2 absentes : Christiane Chevalier et Katia Nadin

### I. Projet du pôle culturel : approbation de l'avant-projet

Une présentation de la future médiathèque a été faite devant le conseil par l'architecte dans la semaine précédente. Il faut donc voter le budget en détaillant tous les corps d'état. On arrive à un total de 1 242 925,93 euros (APD). Cette somme ne sera pas négociable ni revue à la hausse. Le cabinet de l'architecte en est prévenu. Le conseil va lancer les appels d'offres qui pourront varier et permettre de gagner un peu sur le total prévisionnel.

D'autres dépenses viendront s'y greffer, mais elles n'apparaissent pas dans les lots précédemment présentés ( n'apparaissent pas les rideaux de scènes et luminaires, les isolants en laine de roche, l' écran de cinéma, la sonorisation. Il faut donc se déterminer sur les prix. D'où le fait qu'ils n'apparaissent pas sur les lots. Il faudra donc y réfléchir, choisir et prévoir concernant :

\*laine de coton (19 000 euros) ou de roche (19000 euros) ? De bois ? ( une demande sera faite).

\*sonorisation, vidéo, pendrillon (rideau)... : 39 000 euros hors-tax

\*écran : 8 000 euros

Il y aura les subventions du département, de la région, de la com-com mais on n'a pas encore les taux. La DRAC subventionnera la médiathèque uniquement.

Il faut donc lancer l'emprunt très vite, car les taux sont bas, à 0,85 pour le moment. Les appels d'offres doivent aussi être faits rapidement.

Début des travaux prévu au printemps fini en fin d'année.

**Il est donc primordial de voter les dépenses prévues et de les conserver pour ne pas les augmenter.**

**Vote de l'APD : oui à l'unanimité**

**Dépassement de 47 000 (options +écran) : idem, unanimité**

**On va se renseigner sur les isolants (laine de bois / coton/roche)**

**On est sur 1 306 993, 24 HT au total**

II. Avant-projets de l'espace couvert au 22 rue Chaussade

Total de ce projet HT : 138 430 euros

Il y aura des variantes sur les portes ouvertes ou fermées, mais on resterait sur 36 600 euros

Il pourra y avoir aussi des variantes sur les enduits (sur façade et pignon de la passerelle uniquement)

Début des travaux octobre 2020 (il faudra fermer la circulation pour les piétons. Faire très attention pour les scolaires. Leur itinéraire sera à nouveau dévié. Il faudra aussi encore changer le sens de circulation sans fermer le parking).

Aucun projet encore pour l'intérieur

**Vote : Une abstention sur le projet passerelle et non démolition de la maison**

**Vote : variante / enduit de la maison : oui avec 1 abstention**

III. Participation de la commune à l'extension du réseau d'eau potable-desserte la Chapuze

2900 euros pour la commune (30 % à la charge de la commune), le reste pour le syndicat des eaux. La Commune a une obligation à participer à ce type d'aménagement.

**Vote à l'unanimité**

IV. Demande de retrait de la Communauté d'Agglo le Puy-en-Velay

2026 : toutes les communes seront regroupées / département qui gèrera les eaux avec le syndicat.

Le syndicat des eaux (SEAVR) ayant validé le rattachement de la CAPEV à ses services, le conseil décide d'émettre un avis négatif de pure forme pour montrer sa désapprobation. Le syndicat des eaux n'a pas consulté les communes avant que d'englober le CAPEV.

Contre le retrait à l'unanimité.

V. Information concernant le tiers lieu en réseaux : préparation du dossier qui va être présenté au ministère en charge, au département et au Préfet.

**Tiers-lieu est un espace englobant trois volets : économique, social et culturel (co-working-médiathèque/musée et maison France Service)**

Notre Tiers Lieu englobera d'abord du co-working (volet économique) : un endroit qui accueille plusieurs activités hors domiciles privés. 400 existent actuellement et le gouvernement appuie cet engouement pour la convivialité et le développement économique (dans le rural ou les quartiers en difficultés).

Il faudra adjoindre au co-working une option « micro-folie » (volet culturel) avec 15000 euros d'aide à l'investissement pour le matériel (il faut des lieux dédiés à la culture. Ex : musée avec

des présentations numériques, virtuelles, ludiques, innovantes. Pour St Julien, il y aura le musée Jules Romains, l'école de musique et des activités avec les scolaires (3D) en médiathèque...

Enfin, pour le volet social, il faut obtenir l'ouverture d'une maison France Service. Ce sera difficile pour St Julien, car il y en a une au Monastier (com-com) et une à Vorey (canton). Demande en cour.

Si on revient sur l'espace de co-working, une association (« Meygaliens ») a été créée et suscite beaucoup d'intérêt (beaucoup de demandes) avec un brassage d'utilisateurs : touristes de passage, étudiants, réseau avec des co-travailleurs lyonnais.

Le démarrage peut être très rapide dans la maison du trésor public. Là, il y aura aussi un orthophoniste en rez-de-chaussée. Des thérapeutes pour le bien-être sont intéressés aussi pour s'y installer.

La Commune envisage la mise à disposition de la maison gratuite pour installation (association se fera payer par les co-travailleurs pour avoir un pécule et rebondir). L'association prendra une assurance, paiera le chauffage... et sera liée à la mairie par Convention.

Seulement une année sera gratuite dans l'espace de co-working voire un peu plus. Mais que pour la mise en place.

Budget sur 3 ans : préfiguration en 2021 (30 000 euros) -2022 : installation (30 000 euros)-2023 : stabilisation maison Reynaud (30 000 e)

Il faut donc faire un AMI (appel à manifestation d'intérêt) au plus vite. L'Etat va en sélectionner 100 sur 3 ans et beaucoup de demandes.

St Julien doit se préparer pour décembre 2020 pour obtenir l'aide au démarrage : 50 000 euros sur 3 ans de l'Etat.

Mise à disposition de la maison gratuitement : OK pour le conseil à l'unanimité sur le principe

Pour ce dossier, il est indispensable de jouer la carte de la com-com. St Julien est dans l'aire urbaine ponote depuis 2010 (40% des habitants travaillent au Puy). Il faut gagner le concours et créer ce tiers-lieu pour se démarquer. Insister sur la centralité en croisant plusieurs populations, renforcer la centralité, brassage des utilisateurs (chefs d'entreprise, étudiants...). Bien associer les 3 volets économique, social et culturel.

## VI : Catastrophe naturelle / inondations

Demande de subventions auprès de la préfecture et de la DETR :

-total des travaux 115 310 euros (devis faits par des entreprises locales). Il faudra faire des appels d'offres.

Travaux prévus pour les services techniques aussi.

On peut commencer les travaux avant la subvention/préfecture

Pas d'opposition

VII : Illiwap gardé ?

On reste d'abord sur cet abonnement de 450 euros. On va voir ensuite.

Délibération : OK pour signer le contrat

VIII : distribution du Capito'lien

Le bourg : services technique et les hameaux : les élus

Livraison prévue sous 4 jours

Impression terminée.